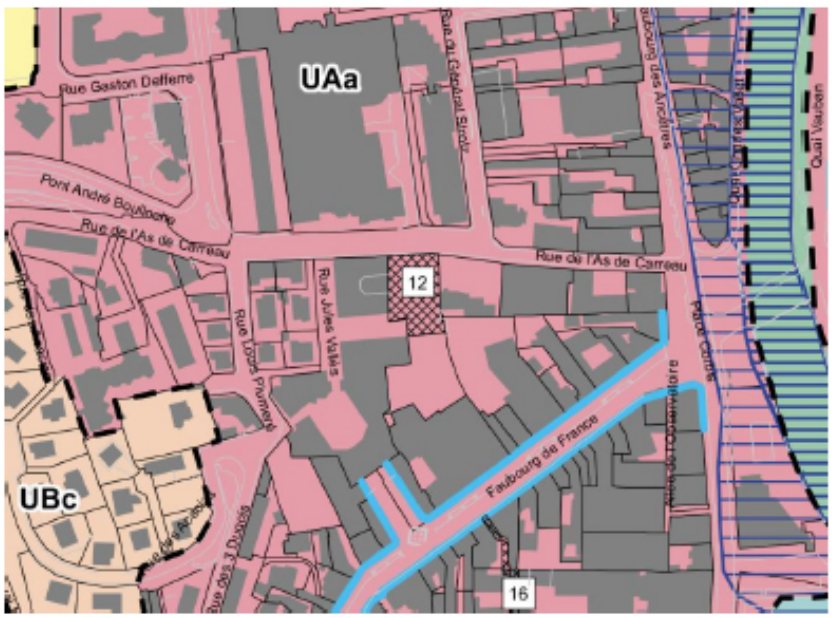
b- Extension de l'emplacement réservé (ER) n°12

Belfort souhaite garantir et renforcer son offre en matière de stationnement en cœur de ville. La parcelle AL 307 (3 880 m²), située derrière les Nouvelles Galeries contribue déjà à cet effort. En effet, elle est couverte par l'ER n°12 dont la désignation est la suivante : « Parc de stationnement ouvert / As de Carreau ».

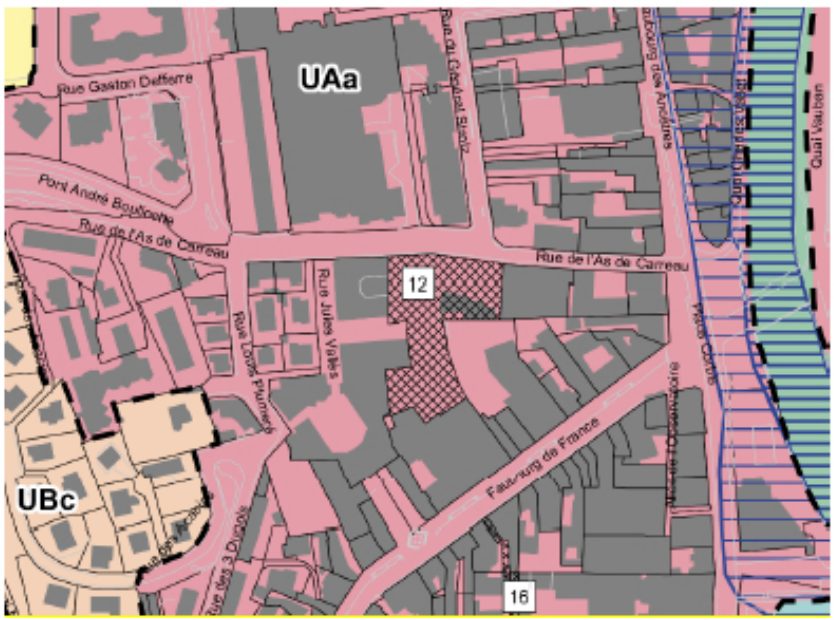
L'extension de cet ER permet toutefois à la Ville de s'assurer de la pérennité d'un parking public, à destination des belfortains et des touristes, dans ce secteur de la ville très fréquenté en raison de la présence de nombreux commerces et services.

Cette extension offre davantage de cohérence au regard de l'ER n°12 initial, puisque la couverture intégrale de la parcelle 307 en ER sécurise l'entièreté des places de stationnement.

Une petite particularité est à souligner, puisque désormais l'ER recouvre une partie bâtie.



Parcelle AL 307 : zonage avant modification



Parcelle AL 307 : zonage après modification